



Peut il réclamer la garde des enfants au bout de 10 ans

Par **karine**, le **28/09/2009** à **19:17**

Bonjour,

je suis divorcée depuis 10 ans et mon ex mari qui n'a ni le droit de garde, ni le droit de visite (car il n'en a pas fait la demande) veut aujourd'hui que je le laisse prendre les enfants quand il le demande. Il n'a presque aucun contact avec elles depuis le début de la séparation car ça ne l'intéressait pas. Il ne verse la pension alimentaire qu'une fois tous les trois mois en moyenne. A chaque fois qu'il a pris contact avec les enfants, ça n'était que pour quelque temps et il ne leur donnait plus de nouvelles pendant des mois, voire des années puisque depuis 2005 il n'était jamais revenu ni même leur donner un coup de téléphone. A-t-il encore le droit de réclamer un droit de visite ou de garde après ça ? mes filles sont âgées de 13, 15 et 17 ans, et la grande de 17 ans ne veut plus avoir aucun contact avec lui. J'attends votre réponse avec impatience merci.